

**CONFIDENTIEL**

**ORDONNANCE**

Nous Bernard GERMAIN Premier Vice-Président faisant fonction de Président du Tribunal de Grande Instance D'AIX en PROVENCE,

→ Vu la requête motivée présentée par Maître RAFONI, es qualité de mandataire judiciaire de la SCA DOMAINE DE LA VERANE, et les motifs y énoncés.

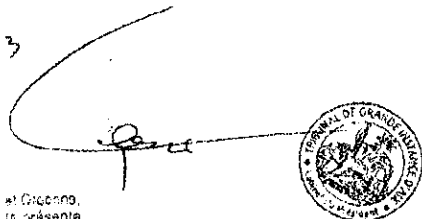
Vu le jugement de liquidation judiciaire de la SCA DOMAINE DE LA VERANE prononcée par le Tribunal de Grande Instance D'AIX en PROVENCE le 26 septembre 2002,

Vu la dissolution de plein droit de cette société sur le fondement des dispositions de l'article 1844-7 7ème du Code Civil,

DESIGNONS Me Michel GILLIBERT espace Beauvoite Bât A, 2 rue Mahatma Gandhi 13090 AIX EN PROVENCE

En qualité de mandataire ad hoc de la SCA DOMAINE DE LA VERANE avec mission de représenter la personne morale pour l'ensemble des droits dont elle n'est pas dessaisie par l'effet de la procédure de liquidation judiciaire dont elle fait l'objet,

Fait à AIX EN PROVENCE  
LE 23 juillet 2003



LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, Manda et Ordonne,  
A tout le greffier de ce Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence de publier la présente

ordonnance au Bulletin des Arrêts de la  
République Française et de la faire publier  
dans le Journal Officiel de la République Publi-  
cité par le greffier de ce Tribunal de Grande Instance  
publiquement et à l'issue de la présente

ordonnance, et de la faire signer,  
sur le minute de la présente, par le greffier de ce Tribunal

